

## **Règlement Intérieur** Centre de Loisirs Maternel Sans Hébergement



**Enfants scolarisés de 2 ans 1/2 à 6 ans**

Pôle Petite Enfance « Louise Marie »  
Impasse de Gascogne  
BAR-LE-DUC  
Tél : 03.29.46.48.53

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SERVICE ENFANCE**  
Espace Sainte-Catherine  
4 Boulevard des Ardennes  
55000 BAR-LE-DUC  
Tél : 03.29.79.17.41

## **1. Fonctionnement**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CODECOM de BAR-LE-DUC organise durant les mercredis, les petites vacances et grandes vacances d'été, un Centre de Loisirs Maternel Sans Hébergement. Il est implanté dans les locaux du Pôle Petite Enfance Louise Marie et dans une partie de l'école maternelle Louis Pergaud, Impasse de Gascogne à BAR-LE-DUC.

En fonction du nombre d'enfants inscrits et du nombre de places disponibles, les enfants dont les parents sont domiciliés sur la CODECOM de BAR-LE-DUC sont prioritaires.

Dans ce cas, les enfants dont les parents résident à l'extérieur de la CODECOM de BAR-LE-DUC, sont inscrits sur une liste d'attente

### **❖ Horaires d'ouverture :**

De 7h45 à 12h15 et de 13h15 à 18h00, accueil à la demi-journée ou journée avec ou sans repas.

### **L'accueil échelonné pour le :**

Matin : à partir de 7h45 et jusqu'à 9h00 et à partir de 11h30 et jusqu'à 12h15.

Après-midi : à partir de 13h15 et jusqu'à 14h15 et à partir de 17h00 et jusqu'à 18h00.

Le centre accueille les enfants de 2 ans ½ à 6 ans révolus, propres.

Les enfants sont répartis lors des activités en deux groupes, les petits, de 2 ans ½ à 4 ans et les grands de 5 ans à 6 ans,

La structure peut accueillir jusqu'à 40 enfants de moins de 6 ans.

Une fermeture annuelle est prévue du 15 au 31 Août, en fonction des demandes des familles, le centre peut proposer une ouverture sur le site de la Fédération, rue Robert Lhuerre à BAR-LE-DUC.

Le transport est à la charge des parents, il n'a pas de navette de bus.

## **2. Projet éducatif**

Il est défini par le gestionnaire et appliqué par la responsable du Centre de Loisirs Maternel Sans Hébergement. Il consiste à offrir en toute sécurité, des activités de loisirs correspondant aux tranches d'âges des jeunes enfants.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs habituée à travailler avec des enfants de moins de 6 ans.

La responsable du CLSH travaille en relation et en collaboration avec les familles, afin de répondre à leurs demandes.

## **3. Projet pédagogique**

La responsable rédige un projet pédagogique en référence au projet éducatif du service Enfance, pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Maternel des mercredis, des petites vacances scolaires et un projet spécifique pour la session d'été.

Le projet pédagogique tient compte des attentes des familles, des besoins et souhaits des enfants.

#### **4. Encadrement**

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés, ou en formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), ou sans diplôme mais qui possède de l'expérience dans l'animation auprès des petits enfants. Ils sont placés sous l'autorité du responsable diplômé B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), désigné par le gestionnaire. En référence à la réglementation, il y a 1 animateur pour 8 enfants.

#### **5. Accueil**

Un enfant peut venir, accompagné de son « doudou » et de sa « Sucette » au Centre de Loisirs car ils sont des éléments facilitateurs des moments de séparation, d'endormissement.

Pour ranger la « sucette », les parents doivent fournir une boîte individuelle.

L'accueil du matin et du soir se fait :

- Sur le pôle Louise Marie pour les enfants de 2 ans ½ à 4 ans,
- Sur l'école Jean Cocteau site Louis Pergaud pour les enfants de 5 à 6 ans.

Sauf, pendant les petites vacances scolaires, l'accueil du soir se fait sur l'école maternelle Louis Pergaud pour l'ensemble des enfants de 2 ans et demi à 6 ans, afin de permettre à l'agent de service de faire l'entretien des locaux sur le site Louise Marie.

#### **6. Temps calme et sieste**

La sieste est un temps calme important et nécessaire dans la vie des enfants. Pour les enfants qui font la sieste, il dispose d'un lit, couverture, avec son doudou et sucette. L'endormissement se fait sur fond musical et sous surveillance d'un animateur. Pour les enfants qui ne font pas la sieste, un moment calme s'impose, de façon à ce que l'enfant puisse retrouver le calme avant les activités de l'après-midi (lecture de livre, dessin...).

#### **7. Restauration**

Les collations, les repas, et les goûters sont fournis par la Cuisine Centrale de la Ville de BAR-LE-DUC.

La collation du matin est prise vers 9h00, elle est composée de fruits et de produits laitiers.

Pour les enfants qui présentent des allergies alimentaires justifiées par un certificat médical, les parents fournissent les repas.

#### **8. Santé et Hygiène**

Les animateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments sauf sur présentation d'une ordonnance et à condition que le traitement médical ne soit pas trop contraignant.

Si une maladie se déclare dans la journée, les parents sont prévenus et doivent venir chercher l'enfant.

Les parents doivent vérifier la chevelure des enfants car en milieu collectif, les poux sont présents. En cas de contamination, les parents doivent traiter les enfants.

#### **9. Activités**

Le projet d'animation est réalisé par la responsable en collaboration avec les animateurs.

Les activités sont communiquées aux familles par l'intermédiaire d'un programme d'activités distribué dans les structures : écoles, multi accueils, centres sociaux, communes, ...

Les activités sont adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Elles respectent leur rythme de vie.

Certaines activités spécifiques (piscine, poney...) sont limitées en nombre de place.

## **10. Responsabilité des enfants et assurance**

Pendant les activités du CLSH, les enfants sont sous la responsabilité du responsable du Centre de Loisirs Maternel.

Les enfants doivent arriver dans les locaux de la structure accompagnés d'une personne majeure. Un animateur est présent au moment de l'accueil.

Les enfants repartent du centre accompagnés d'une personne majeure habilitées à venir chercher l'enfant.

A l'inscription, les parents doivent fournir une copie du contrat d'assurance responsabilité civile de l'enfant.

## **11. Information et recommandation**

Les parents doivent noter les noms et prénoms de leur enfant sur toutes les affaires (sac, casquette, manteau, ...).

Les parents doivent fournir des vêtements de rechange et une boîte de mouchoirs en papiers, dans un sac à dos. Il peut rester au centre durant toute la session.

Tous les objets de valeur (chaîne, gourmette...), le C.L.S.H décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

Les parents sont informés officiellement des actions par un tableau d'affichage ou par un tracte de « RAPPEL » pour les sorties.

Les parents ont à leur disposition les plannings d'activités, les menus, et les informations relatives aux sorties.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Centre de Loisirs Maternel Sans Hébergement.

## **12. Tarif et modalité d'inscription**

Le coût d'une journée au Centre de Loisirs Maternel Sans Hébergement comprend les frais d'encadrement, d'entretien, les repas, les fournitures pédagogiques pour les activités, les prestations de service (sorties, visites, activités sportives avec encadrement spécifique), les transports et les assurances.

Le tarif varie en fonction de la domiciliation du parent responsable de l'enfant, du quotient familial basé sur les ressources, pour les vacances scolaires.

Il est forfaitaire pour les mercredis.

Toutes les inscriptions au Centre de Loisirs Maternel Sans Hébergement se font :

- Auprès de la responsable du C.L.S.H. Maternel  
Au pole enfance Louise Marie, impasse de Gascogne  
Les mardis de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00  
Les vendredis de 13h00 à 18h00  
Et les vendredis de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00.  
Les mercredis de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00,

## Renseignements et Préinscriptions

Auprès du secrétariat :

Centre Intercommunal d'Action Sociale, Service Enfance – 4, boulevard des Ardennes

Les lundis et vendredis de 13h30 à 17h30

Et les mardis et les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires

Inscriptions sur les deux mêmes sites et 15 jours avant le début des petites vacances scolaires.

Pour que l'inscription de l'enfant soit définitive, il faut que le dossier soit complet, il est composé des documents suivants :

- Carnet de santé de l'enfant,
- Justificatif du contrat d'assurance extra scolaire,
- Justificatif de domicile,
- Avis d'imposition en cours,
- Toutes les prestations familiales (APL, PAJE...),
- Bons CAF,
- Chèques vacances...

Les absences doivent être signalées au plus tard le jeudi avant 17h00 de la semaine précédente (Mercredis et vacances scolaires).

En cas, de maladie un certificat médical doit être joint dans les 48h00 afin de ne pas facturer la journée avec repas, sous présentation de ce document seule le repas sera facturer.

Les inscriptions, les modifications, les annulations ne sont pas prises par internet.

Tarifs uniques applicables pour **les vacances scolaires** à compter 27/10/2008 :

Quotients Familiaux	Journée complète <u>Avec repas</u>	Journée complète <u>Sans repas</u>	½ Journée Sans repas Matin ou après midi	Repas En cas de maladie Sur justificatif
Inférieur à 160,16	<b>5,02</b>	<b>4,57</b>	<b>2,28</b>	<b>0,45</b>
≥ à	160,16	<b>7,17</b>	<b>6,17</b>	<b>3,08</b>
	320,33	<b>9,32</b>	<b>7,77</b>	<b>3,88</b>
	480,50	<b>11,47</b>	<b>9,34</b>	<b>4,67</b>
	640,66	<b>13,62</b>	<b>10,86</b>	<b>5,43</b>
	800,82	<b>15,78</b>	<b>11,52</b>	<b>5,76</b>
Supérieur 960,99	<b>17,93</b>	<b>12,14</b>	<b>5,79</b>	<b>5,79</b>
Extérieur à la CODECOM	<b>20,08</b>	<b>13,08</b>	<b>6,54</b>	<b>7,00</b>

Tarifs uniques applicables pour **les Mercredis** à compter 01/11/2008

Centre De Loisirs Maternels Mercredis  Hors vacances scolaires	Journée complète <u>Avec repas</u>	Journée complète <b>Sans repas</b>	1/2 journées Sans repas Matin ou Après-midi	Repas  En cas de Maladie sur justificatif
Résidents sur la CODECOM	<b>10 €</b>	<b>8 €</b>	<b>6 €</b>	<b>2 €</b>
Extérieurs A la CODECOM	<b>11 €</b>	<b>8,80 €</b>	<b>6,60 €</b>	<b>2,20 €</b>

### 13. Facturation

Le quotient familial fixé à l'inscription se traduit en tarif journalier.

Les bons CAF et autres chèques vacances viennent en réduction lors des périodes de vacances scolaires. Les aides MSA viennent en déduction les mercredis et vacances scolaires.

La facturation est établie d'après les justificatifs de domicile, les avis d'imposition, et les prestations familiales. Si les documents ne sont pas fournis en amont de la facturation, la tarification maximale est appliquée.

Pour les enfants domiciliés sur les communes extérieures à la CODECOM de BAR LE DUC, un seul tarif « extérieur » est appliqué, sans tenir compte des ressources et prestations familiales.

La facture est calculée et éditée les mois suivant la fin de la session, elle passe par le service de la gestion comptable de la Ville de Bar-Le-Duc pour vérification et validation.

Elle est transmise ensuite à la Trésorerie Principale qui en assure les envois.

### 13. Réclamations

Si les parents remarquent une erreur sur la facture, il faut contacter immédiatement le service Petite Enfance. Une bonne entente et un sens respectueux des remarques sont la base d'une résolution efficace.

Néanmoins, un courrier de réclamation est à adresser à la Présidente du CIAS, il est obligatoire et est transmis au service enfance qui l'examine.

Le litige est traité le plus rapidement possible.

En cas de contestation, il ne faut pas payer la facture et tous les documents nécessaires à la réparation de l'erreur sont transmis aux parents avec un courrier d'accompagnement.

Les parents doivent se présenter à la Trésorerie Principale au moment du règlement, muni de tous les documents.

Le présent règlement a été validé en Conseil d'Administration le 23 octobre 2008.

P/ LA PRESIDENTE,  
Le Vice-Président,

Gilbert MONPERRUS